



*Procès-verbal*  
*Le jeudi, 18 novembre 1999 - n° 65*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 03.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 102 du Règlement, et sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné et il est ordonné :

QU'à la reprise du débat, il n'y ait qu'un seul intervenant de l'opposition officielle qui prenne la parole suivi de la réplique du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor.

*Adoption*

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 12 heures.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 54 est adopté.

**18 novembre 1999**

---

À 12 h 03, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 04.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 224 Loi concernant les fonds FÉRIQUE — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1999, sous réserve de l'article 22 du Règlement.  
(Dépôt n° 725-19991118)

M. Mulcair (Chomedey) au nom de M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant les fonds FÉRIQUE.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 224 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

### **Dépôts de documents**

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

**18 novembre 1999**

---

(Dépôt n° 726-19991118)

M. Bégin, ministre de l'Environnement et ministre responsable de la région de Québec, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 727-19991118)

---

M. Arseneau, ministre délégué au Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de la Société du Centre des congrès de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 728-19991118)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 308 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le transport scolaire et le statut de zone à risque pour le boulevard de la Rive-Sud entre la Route des Îles et la Route Kennedy.

(Dépôt n° 729-19991118)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 127 élèves de l'école du Bac de Saint-Lambert de Lévis, concernant le boycott des activités parascolaires.

(Dépôt n° 730-19991118)

---

**18 novembre 1999**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 171 travailleurs de la Scierie Claude Pelletier et Fils inc. et résidents de Kamouraska-Témiscouata, concernant l'approvisionnement en bois de la scierie.

(Dépôt n° 731-19991118)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) dépose :

Copie d'un tableau, en date du 26 mars 1999, présentant le nombre de places internes pour l'hébergement et les soins de longue durée, selon la région sociosanitaire, au 31 mars de 1991 à 1998.

(Dépôt n° 732-19991118)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Cholette (Hull) dépose :

Copie d'un article de Jean-Marc Tremblay, paru en page 3 du journal *Le Réveil* de Jonquière le 14 novembre 1999, résumant une entrevue avec M. Bouchard, premier ministre.

(Dépôt n° 733-19991118)

### **Motions sans préavis**

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les gagnants québécois de la 35<sup>e</sup> Mondiale des métiers et leurs enseignants pour avoir réussi à relever ce défi de calibre international.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

18 novembre 1999

---

\_\_\_\_\_

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le dixième anniversaire de la Journée marquant l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant au 20 novembre et qu'elle réitère ainsi son adhésion aux principes de cette importante convention adoptée par l'Organisation des nations unies en faveur des droits des enfants.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Delisle (Jean-Talon) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Mme Robert (Deux-Montagnes) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution immense des Patriotes de 1837-1838 à la liberté et à la démocratie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

**18 novembre 1999**

---

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic; puis d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'audition des intéressés et l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Goupil propose que le projet de loi n° 64 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Goupil, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

---

L'amendement de Mme Goupil, ministre de la Justice, au projet de loi n° 64 est étudié et adopté en commission plénière.

**18 novembre 1999**

---

La motion de renumérotation est adoptée.

---

Le projet de loi n° 64, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 64.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 64 est adopté.

#### *Adoption du principe*

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur le recours collectif, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 80 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 80 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 92, Loi sur le ministère des Finances, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 92 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 92 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Lemieux, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, soit maintenant adopté.

**18 novembre 1999**

---

À 18 heures, le débat est ajourné.

### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée, le mercredi 17 novembre 1999, par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant le dossier de la tutelle à la Commission scolaire de Montréal;
- le deuxième, sur une question adressée, le mercredi 17 novembre 1999, par M. Cholette (Hull) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, concernant le dossier de la fusion forcée de Mont-Tremblant;
- le troisième, sur une question adressée, ce jour-même, par Mme Beauchamp (Sauvé) à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, au nom de Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, concernant la publication du Rapport annuel 1998-1999 du Musée du Québec.

---

À 18 h 40, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 novembre 1999, à 10 heures.

**18 novembre 1999**

---

*Le président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**